

PACTE DE SOLIDARITÉ

entre

Métis Nation - Saskatchewan (MNS)

et

L'Assemblée Communautaire Fransaskoise (ACF)

Il y a 127 ans les Métis et les Francophones vivaient en accord harmonieux avec les Premières nations sur les Territoires du Nord-Ouest, l'ancienne Terre de Rupert. Contraints de résister à un gouvernement fédéral insensible pour conserver leurs droits, les Métis et les Francophones reconnaissent Louis Riel comme le symbole de cette résistance et un grand représentant politique. Sa vision, sa détermination et son rêve d'unité et de prospérité pour les Métis et les Francophones de l'Ouest canadien font de lui, aujourd'hui, une source d'inspiration commune.

Étant donné que les Métis et les Francophones de la Saskatchewan sont aujourd'hui des populations vivant en situation minoritaire sur leurs terres ancestrales respectives.

Étant donné que les Métis et les Francophones de la Saskatchewan partagent de nombreux défis communs sur le plan culturel, social et économique.

Étant donné qu'un dialogue constructif a été établi entre les deux communautés au cours des dernières années dans le cadre des Tables rondes itinérantes des Métis et des Francophones de l'Ouest canadien.

Étant donné que MNS et l'ACF, à titre d'entités gouvernantes, œuvrent au développement global de leurs peuples respectifs.

Nous reconnaissons qu'il est important que nos entités gouvernantes (MNS et ACF) puissent s'entraider quand il s'agit d'enjeux et de sujets qu'ils jugent stratégiques.

Nous reconnaissons l'autonomie de nos entités gouvernantes respectives et respectons le principe de non-ingérence dans les affaires propres à chaque peuple.

Nous reconnaissons l'importance que nos élues et élus respectifs se réunissent autour de sujets d'intérêt mutuel afin de maintenir un dialogue constructif.

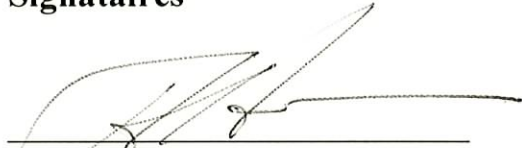
Nous reconnaissons l'utilité de pouvoir faire acte de solidarité entre nous, pour nous appuyer mutuellement, dans les limites du possible, pour renforcer le développement global de nos peuples.

Nous nous engageons à nous rencontrer au minimum une fois par an en table ronde co-présidée par nos présidences et à laquelle pourraient siéger des représentantes et des représentants de nos conseils exécutifs et de nos institutions postsecondaires ou autres institutions pertinentes.

Nous nous engageons, dans le cadre de ces rencontres, à adopter un mode de prise de décision sans objection, à faire preuve d'authenticité, de respect mutuel et d'établir un dialogue constructif.

Le MNS et l'ACF, donc, à titre de représentants officiels des Métis et des Francophones de la Saskatchewan, s'engagent à poursuivre le rêve d'unité de Louis Riel avec détermination et bonne volonté, en co-signant, à Saskatoon, en ce 28 février 2012, ce pacte de solidarité.

Signataires



Paul Heppelle
Président
Assemblée communautaire fransaskoise



Robert Doucette
Président
Métis Nation – Saskatchewan

Témoins :



Michel Dubé



Januy 28 - 2012
Date

Date